INITIATIVE CENTRE EST GUYANE
Association Loi 1901
Siège social: A1 Rés. Les 3 Monts – 69 impasse Cassiopée
97300 CAYENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

CABINET BARY ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
au capital de 40 000 €
17 Rue de l'Université 93160 NOISY le GRAND
RCS BOBIGNY B 602 044 257

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2023

A L'Assemblée Générale des adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre **Assemblée,** nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **INITIATIVE CENTRE EST GUYANE,** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre **Association**.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Noisy le Grand, le 21 Juin 2024



Olivier BARY

*Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie Régionale de PARIS Représentant le **Cabinet BARY et Associés***

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

INITIATIVE GUYANE

BILAN ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	270,00	270,00		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	25 147,74	25 147,74		2 200,59
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	105 093,73	57 805,30	47 288,43	61 267,83
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	525 267,98	253 291,68	271 976,30	400 016,96
Autres	8 877,60		8 877,60	8 877,60
TOTAL (I)	**664 657,05**	**336 514,72**	**328 142,33**	**472 362,98**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	308 678,53		308 678,53	424 352,67
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	314 874,48		314 874,48	293 827,22
Charges constatées d'avance	1 219,22		1 219,22	3 387,40
TOTAL (II)	**624 772,23**		**624 772,23**	**721 567,29**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 289 429,28**	**336 514,72**	**952 914,56**	**1 193 930,27**

INITIATIVE GUYANE

BILAN PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	553 647,75	581 951,46
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 031 239,55	1 083 958,81
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-693 169,55	-563 607,23
Excédent ou déficit de l'exercice	-316 762,52	-210 585,29
Situation nette (sous total)	*574 955,23*	*891 717,75*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**574 955,23**	**891 717,75**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		392,23
Emprunts et dettes financières diverses	76 360,62	76 360,62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 068,30	41 394,08
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	260 365,04	179 012,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 165,37	5 053,47
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	**377 959,33**	**302 212,52**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	**952 914,56**	**1 193 930,27**

INITIATIVE GUYANE

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	10 750,00	7 050,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	650,00	
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	138 550,00	264 037,40
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 277,73	4 449,69
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0,82	0,68
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**165 228,55**	**275 537,77**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	116 918,10	146 273,30
Aides financières	26 000,00	16 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 232,98	1 034,02
Salaires et traitements	230 475,57	170 697,87
Charges sociales	76 908,48	63 909,36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 179,99	10 023,23
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	720,37	137,15
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**468 435,49**	**408 074,93**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-303 206,94**	**-132 537,16**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 995,00	46,89
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		364 612,35
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**8 995,00**	**364 659,24**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 466,31	
Intérêts et charges assimilées	7 511,60	446 238,11
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**19 977,91**	**446 238,11**
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**-10 982,91**	**-81 578,87**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**-314 189,85**	**-214 116,03**

INITIATIVE GUYANE

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	90,00	3 840,01
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**90,00**	**3 840,01**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 662,67	309,27
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**2 662,67**	**309,27**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-2 572,67**	**3 530,74**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**174 313,55**	**644 037,02**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**491 076,07**	**854 622,31**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-316 762,52**	**-210 585,29**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	3 720,00	3 000,00
Prestations en nature	29 340,00	11 220,00
Bénévolat		
TOTAL	**33 060,00**	**14 220,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	29 340,00	11 220,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	3 720,00	3 000,00
TOTAL	**33 060,00**	**14 220,00**
TOTAL	**-316 762,52**	**-210 585,29**

INITIATIVE GUYANE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Notre association Initiative Guyane est l'une des 206 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Les moyens mis en oeuvre :

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2022-2025.

Concrètement, sur l'exercice 2023, notre association locale a étudié 285 dossiers, présenté au Comité d'agrément 15 projets dont 13 ont été validés correspondant à 8 prêts personnels accordés.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 952 914,56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -316 762,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/06/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/202N ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'émission de l'appel de fonds et non sur la base des encaissements.
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Installations, agencements	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériels divers	3 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est jugée inférieure à la valeur comptable.

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant brut des prêts décaissés au 31 12 2023 s'élève à un montant de 40 526 € contre 64 000 € au 31 12 2021.

Sur l'exercice 2023, 6 prêts ont été décaissés pour un montant de 40 526 € dont :

- 0 prêts pour un montant de 0 € accordés en 2023,
- 6 prêts pour un montant de 40 526 € accordés en 2022.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont constitués notamment de subventions à recevoir des organismes financeurs, en fonction de la part de financement qui est rattachée à l'exercice.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature n'entraînent pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites et ne peuvent être qu'évaluées. Elles sont inscrites, conformément au plan comptable des associations et fondations, en comptes de la classe 8 et au pied du compte de résultat sous la rubrique "évaluation des contributions volontaires en nature".

Initiative France bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

• Bénévolat,

• Prestations en nature.

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure.

Une information portant sur leur nature et la méthode d'évaluation est portée en dernière page.

CNV	2023
contributions	
Dons en nature	
Prestation en nature	29 340,00 €
Bénévolat	3 720,00 €
Total	**33 060,00 €**
charges	
Secours en nature	
Màd gratuite de biens	29 340,00 €
Commodat (prêt)	
Prestation en nature	
Personnel bénévole	3 720,00 €
Total	**33 060,00 €**

INITIATIVE GUYANE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	**270**		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions : Sur sol propre			
	Constructions : Sur sol d'autrui	25 148		
	Constructions : Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts & aménagts divers	44 874		
	Autres immos corporelles : Matériel de transport			
	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & info., mobilier	60 220		
	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	**130 241**		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	649 720		859 402
	TOTAL IV	**649 720**		**859 402**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**780 231**		**859 402**

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation léga Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. **TOTAL I**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL II**			**270**	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions : Sur sol propre				
	Constructions : Sur sol d'autrui			25 148	
	Constructions : Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts, aménagts d.			44 874	
	Autres immos corporelles : Matériel de transport				
	Autres immos corporelles : Mat.bureau, info., mob.			60 220	
	Autres immos corporelles : Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III			**130 241**	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		974 977	534 146	
	TOTAL IV		**974 977**	**534 146**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**974 977**	**664 657**	

INITIATIVE GUYANE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		270			270
TOTAL		**270**			**270**
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	22 947	2 201		25 148
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div	7 674	5 192		12 866
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	36 152	8 788		44 939
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		**66 773**	**16 180**		**82 953**
TOTAL GENERAL		**67 043**	**16 180**		**83 223**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Immo. corpor. Constr.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

INITIATIVE GUYANE

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions – Sur sol propre				
Constructions – Sur sol d'autrui				
Constructions – Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles – Inst. générales agencem. amén. div				
Autres immobs corporelles – Matériel de transport				
Autres immobs corporelles – Mat. bureau et informatique, mob.				
Autres immobs corporelles – Emballages récupérables divers				
Immobs financières – Titres mis en équivalence				
Immobs financières – Titres de participations				
Immobs financières – Autres	240 825	12 466		253 292
TOTAL	**240 825**	**12 466**		**253 292**
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	**240 825**	**12 466**		**253 292**

INITIATIVE GUYANE

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

La provision est calculée conformément à la Norme du réseau Initiative France :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100% du solde
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75% du solde
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50% du solde
- En cas de rééchelonnement de prêt d'honneur (situation de vigilance) : 50% du solde

L'estimation de la provision pour risque de non-recouvrement des prêts d'honneur est calculée sur les soldes des prêts nets de garantie.

INITIATIVE GUYANE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ETAT DES CRÉANCES ET DETTES

Au 31 12 2023, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés à l'actif du bilan s'élève à 206 131,83 €.

RÉPARTITION DE LA TRÉSORERIE

Trésorerie	31/12/2023
	Montant
Trésorerie sur prêts	236 271,66 €
Trésorerie sur fonctionnement	77 938,91 €

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)		525 268		525 268
	Autres immobilisations financières		8 878		8 878
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés		20 959	20 959	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 215	1 215	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	223 282	223 282	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)		63 222	63 222	
	Charges constatées d'avance		1 219	1 219	
	TOTAUX		**844 043**	**309 898**	**534 146**
Renvois (1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice	859 402		
(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	974 977		
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)		8 089		
(3)	Créances reçues par legs ou donations				

INITIATIVE GUYANE

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 219
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**1 219**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	259 923
Disponibilités	
TOTAL	**259 923**

INITIATIVE GUYANE

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRINCIPES COMPTABLES

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Les pertes et déprécations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

Fonds propres Fontionnement	31/12/2023
	Montant
Réserves	- €
Report à nouveau	- 693 169,55 €
Sous-total	*- 693 169,55 €*
Résultat fonctionnement	- €
Total	**- 693 169,55 €**

INITIATIVE GUYANE

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	581 951,46		127 369,81	155 673,52	553 647,75
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 083 958,81		237 242,54	289 961,80	1 031 239,55
Report à nouveau	-563 607,23		81 022,97	210 585,29	-693 169,55
Excédent ou déficit de l'exercice	-210 585,29		210 585,29	316 762,52	-316 762,52
TOTAUX	**891 717,75**		**656 220,61**	**972 983,13**	**574 955,23**

INITIATIVE GUYANE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les dettes financières ne comprennent pas des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés au 31 12 2023.

En effet, les 76 360,62 € en compte 167500 correspondent à des fonds EDEN utilisés en totalité et dont le reliquat a été laissé au fonctionnement des structures mais sans justificatifs. Ils sont voués à être remontés au niveau des fonds propres (à voir au niveau national pour el traitement).

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)	76 361	76 361		
Fournisseurs & comptes rattachés	32 068	32 068		
Personnel & comptes rattachés	24 206	24 206		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	214 070	214 070		
Etat & autres collectiv. publiques — Impôts sur les bénéfices				
Etat & autres collectiv. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectiv. publiques — Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques — Autres impôts, taxes & assimilés	22 088	22 088		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	9 165	9 165		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	**377 959**	**377 959**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés

INITIATIVE GUYANE

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 805
Dettes fiscales et sociales	35 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**58 875**

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS

Au 31/12/2023, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan.

Il s'élève au 31/12/2023 à un montant de 124 892 € pour 8 dossiers.

Les prêts accordés en 2022 mais non décaissés sur 2023 (délai de 6 mois) sont éteints et ne font donc plus partie des engagements.

INITIATIVE GUYANE

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 500	3 150
Total	3 500	3 150

INITIATIVE GUYANE

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice, il y a eu une seule personne rémunéré en ce qui concerne les organes d'administration et de direction.
En conséquence, donner le montant de rémunération des membres des organes d'administration reviendrait à donner son salaire.

LES EFFECTIFS

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	**4,00**	**2,00**
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3,00	1,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

Informations relatives aux comptes de résultat

concours publics / subventions	2023			2022		
	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.
Union Européenne						
Etat		50 500,00 €			16 487,40 €	
Conseil Régional		0,00 €			95 000,00 €	
Intercommunalités		88 050,00 €			152 550,00 €	
autres		0,00 €			7 050,00 €	
total	0,00 €	138 550,00 €	0,00 €	0,00 €	271 087,40 €	0,00 €

Réseau Initiative GUYANE

EVALUATION DU BENEVOLAT 2023

Structure : Initiative Guyane **Exercice :** 2023 **Exprimé en €**

Nature de la contribution	Date - période	Unité de valeur	Quantité	coût unitaire	Nombre de participants	Coût total	Référence pièce
Comité de prêt d'honneur Création/FREQ/PIJ							
- comite d'agrément n°1	19/04/2023	heure	4	60	5	1 200	fiche émargement
- comite d'agrément n°2	26/05/2023	heure	2	60	6	720	fiche émargement
- comite d'agrément n°3	22/06/2023	heure	1	60	6	360	fiche émargement
- comite d'agrément n°4	15/12/2023	heure	4	60	6	1 440	fiche émargement
Sous-total personnel bénévole						**3 720**	
Mises à disposition							
- Journée porteurs de projet Saint Laurent du Maroni	26/01/2023	m²	65	30		1 950	fiche émargement
- Journée porteurs de projet Kourou	14/04/2023	m²	118	30		3 540	fiche émargement
- Journée sensibilisation porteurs de projet Cayenne	08/03/2023	m²	80	30		2 400	fiche émargement
- Journée porteurs de projet Cayenne	30/03/2023	m²	80	30		2 400	fiche émargement
- Journée porteurs de projet Matoury	27/04/2023	m²	60	30		1 800	fiche émargement
- Session information Saint-Laurent du Maroni	11/05/2023	m²	65	30		1 950	fiche émargement
- Session information Rémire-Montjoly	09/06/2023	m²	25	30		750	fiche émargement
- Journée sensibilisation porteurs de projet Cayenne	14/09/2023	m²	80	30		2 400	fiche émargement
- Journée sensibilisation porteurs de projet Cayenne	27/09/2023	m²	120	30		3 600	fiche émargement
- Yanastart Macouria	29/09/2023	m²	200	30		6 000	fiche émargement
- Session aide montage Rémire-Montjoly	24/10/2023	m²	25	30		750	fiche émargement
- Journée porteurs de projet Macouria	14/12/2023	m²	60	30		1 800	fiche émargement
Sous-total mises à disposition						**29 340**	
Total contributions en nature						**33 060**	

4 rue Astrolabe - Imm Horizon - 97354 Rémire Montjoly
Siret : 439 028 614 00030 – Code APE : 9499 Z
Membre d'Initiative France, Association reconnue d'utilité publique

COMPTE DE RESULTAT RETRAITE

	31/12/2023			
	TOTAL	Fonctionnement	Fonds de prêts	Autres activités
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Cotisations	10 750,00 €	10 750,00 €		
Ventes de prestations de services	650,00 €	650,00 €		
Concours publics et subvention d'exploitation	138 550,00 €	138 550,00 €		
Ressources liées à la générosité du public (Mécénat)				
Contributions financières				
Reprises sur amt, dépréciations, prov et transferts de charges	15 277,73 €	15 277,73 €		
Utilisation de fonds dédiés				
Autres produits	0,82 €	0,82 €		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	165 228,55 €	165 228,55 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats de marchandises				
Autres achats et charges externes	116 918,10 €	116 918,10 €		
Aides financières	26 000,00 €	26 000,00 €		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 232,98 €	1 232,98 €		
Salaires et traitements	230 475,57 €	230 475,57 €		
Charges sociales	76 908,48 €	76 908,48 €		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 179,99 €	16 179,99 €		
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	720,37 €	720,37 €		
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	468 435,49 €	468 435,49 €	0,00 €	0,00 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-303 206,94 €	-303 206,94 €	0,00 €	0,00 €
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés	8 995,00 €	396,00 €	8 599,00 €	
Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €		0,00 €	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	8 995,00 €	396,00 €	8 599,00 €	0,00 €
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 466,31 €		12 466,31 €	
Intérêts et charges assimilés	7 511,60 €	333,35 €	7 178,25 €	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	19 977,91 €	333,35 €	19 644,56 €	0,00 €
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-10 982,91 €	62,65 €	-11 045,56 €	0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	90,00 €	90,00 €		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 662,67 €	2 662,67 €		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 662,67 €	2 662,67 €	0,00 €	0,00 €
3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-2 572,67 €	-2 572,67 €	0,00 €	0,00 €
Impôts sur les bénéfices				
4 - EXCEDENT OU DEFICIT	-316 762,52 €	-305 716,96 €	-11 045,56 €	0,00 €